



## Communications municipales pour la séance ordinaire du Conseil Communal du 19 juin 2023

Sainte-Croix, le 31 mai 2023 MUN/SC/si

---

### TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	RESSOURCES HUMAINES .....	2
<b>2.</b>	NATURALISATION.....	2
<b>3.</b>	RECEPTION DES NOUVEAUX HABITANTS.....	2
<b>4.</b>	ELECTIONS FEDERALES 2023, VOTATION ET DEMENAGEMENT DU BUREAU DE VOTE .....	2
<b>5.</b>	PREAVIS NO 21-18 DEMANDE DE CREDIT POUR LA RENOVATION DES TERRAINS DU FC SAINTE-CROIX LA SAGNE .....	2
<b>6.</b>	COMPTOIR 2023 – LABEL "EMPLOYEUR PARTENAIRE" .....	3
<b>7.</b>	CARTES JOURNALIERES "COMMUNE" .....	3
<b>8.</b>	MAGIC PASS.....	3
<b>9.</b>	FESTIVITES DU 1 <sup>ER</sup> AOUT .....	3
<b>10.</b>	FESTIVAL DES TERROIRS SANS FRONTIERE .....	3
<b>11.</b>	FETES DES ECOLES .....	3
<b>12.</b>	EVAM.....	4
<b>13.</b>	REPONSE A L'INTERPELLATION DE M. PATRICE BEZ CONCERNANT LES LOUPS DANS LA REGION...4	
<b>14.</b>	REPONSES AUX QUESTIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 20 MARS 2023.....4	

---

## 1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- M. Raphaël Graf, chef d'équipe de la conciergerie, secteur exploitation à 100%, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2023;
- Mme Natacha Gallizioli, assistante administrative à la Police des constructions à 40% du 1<sup>er</sup> juin au 31 août et à 60% dès le 1<sup>er</sup> septembre 2023;
- M. Gregory Fulchir, en qualité d'apprenti agent d'exploitation, option voirie avec effet au 2 août 2023;
- M. Darrell Schneider, en qualité d'apprenti agent d'exploitation, option conciergerie, avec effet au 2 août 2023.

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrice et collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

## 2. Naturalisation

Durant la période écoulée, nous avons traité :

- 4 demandes de naturalisation dont les origines sont russe et française.

## 3. Réception des nouveaux habitants

Après le succès de 2022, la Municipalité a décidé de renouveler ce concept pour la réception des nouveaux habitants, mais cette fois-ci le vendredi soir à l'Aula du Collège de la Gare. Ce ne sont pas moins de 120 personnes (adultes et enfants) qui ont répondu présent à cet évènement. Après une partie officielle, la soirée a été agrémentée par une animation musicale de l'Union Instrumentale de Sainte-Croix et nos hôtes ont pu découvrir les produits du terroir. Quelques stands ont été aménagés, afin que les associations locales, l'EVAM accompagné des bénévoles de Café-contact, Les Cartons du cœur, les Samaritains et le SDIS, puissent se présenter. Ils ont reçu un sac souvenir contenant des informations sur la région, le carnet de bons "Bienvenue chez vous" proposant des animations sportives et culturelles offert par nos partenaires, ainsi qu'un sachet d'amandines. Cette rencontre leur a permis de faire connaissance avec les autorités et de partager un moment en toute convivialité, ce qui a été fort apprécié. Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont pris part à cette réception.

## 4. Elections fédérales 2023, votation et déménagement du bureau de vote

Le calendrier pour les élections fédérales 2023 est le suivant : dimanche 22 octobre 2023 (vacances scolaires) - Elections du Conseil national et 1<sup>er</sup> tour du Conseil des Etats; dimanche 12 novembre – 2<sup>ème</sup> tour du Conseil des Etats. Pour rappel, le bulletin unique pour les élections selon le système majoritaire sera introduit pour le 1<sup>er</sup> tour et le 2<sup>ème</sup> tour du Conseil des Etats. Quant au Conseil national, le dépouillement se fera toujours, bulletin par bulletin. Le Greffe municipal fera appel au personnel communal, ainsi qu'aux membres du Conseil communal pour cette phase de saisie.

Dès le scrutin du 18 juin prochain, le bureau de vote déménage à l'entrée de l'Hôtel de Ville (porte bleue – parvis Hôtel de Ville à côté de l'Office du tourisme). Les horaires sont inchangés, soit de 10h00 à 11h00. La dernière levée de la boîte aux lettres communale aura lieu à 11h00.

Il n'y aura pas de votation fédérale le 26 novembre 2023. Le prochain scrutin fédéral est agendé au 3 mars 2024.

## 5. Préavis no 21-18 Demande de crédit pour la rénovation des terrains du FC Sainte-Croix/La Sagne

Les travaux de rénovation des terrains arrivent à leur terme. Il reste à poser les derniers grillages et faire quelques travaux d'infrastructures selon les détails du préavis. Il y aura un surcoût sur la construction des radiers des socles en béton pour les nouveaux mâts d'éclairage avec l'implantation de pieux. Un préavis complémentaire explicatif sera présenté au prochain Conseil communal.

## **6. Comptoir 2023 – Label "Employeur partenaire"**

Après 3 ans, le Comptoir de Sainte-Croix est de retour et a ouvert ses portes du 23 au 26 février sous le signe du terroir et de l'agriculture. La Commune de Sainte-Croix était présente avec un stand présentant "La commune en chiffres". Elle a reçu de l'ECA le label "Employeur partenaire" qui est une reconnaissance aux entreprises locales et aux collectivités qui emploient des sapeurs-pompiers volontaires dans la région et qui s'engagent à les libérer pour remplir leur mission envers la société en journée.

## **7. Cartes journalières "Commune"**

Les cartes journalières "Commune" sous sa forme actuelle prendra fin le 24 juillet 2023. Depuis 2020, l'Alliance SwissPass en partenariat avec l'Association des Communes Suisses et l'Union des villes suisses planchent sur un nouveau produit qui viendra remplacer la carte journalière. A partir du 11 décembre 2023, la nouvelle formule "carte journalière dégriffée Commune" sera mise en vente exclusivement aux guichets des communes et des villes, pour une validité dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le contingentement par commune et la restriction de la vente aux habitants disparaissent. Il n'y aura plus qu'un seul contingent national et toutes les communes y accéderont via une application web centrale. Lorsque le quota sera épuisé, plus aucune carte ne pourra être achetée auprès d'une commune Suisse. Pour plus de renseignements : <https://www.sbb.ch/fr/abonnements-et-billets/billets-suisse/carte-journaliere/carte-journaliere-degriffee-carte-journaliere-commune/cartejournaliere-commune.html>.

## **8. Magic Pass**

Suite à la fin de l'abonnement "T'es Royé" et afin de favoriser la pratique du ski dans notre région, les Municipalités de Sainte-Croix et Bullet ont décidé de subventionner les abonnements Magic Pass pour les enfants de 6 à 16 ans. Pour l'achat d'un abonnement enfant, les familles peuvent bénéficier d'un remboursement d'un montant de Chf 135.-- par enfant. L'action est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

## **9. Festivités du 1<sup>er</sup> août**

Forts du succès et des retours très enthousiastes de la population en 2022, l'ADIS et la Commune de Sainte-Croix ont décidé de réitérer la même formule cette année pour les festivités du 1<sup>er</sup> août, à savoir : départ du cortège dès 10h30 au Monument aux Morts, suivi de la cérémonie officielle dans le préau du collège de la gare et enfin un brunch offert à la population dès 12h30. Les membres du Lokomotiv Unihockey Club se chargeront de la buvette pour cette journée de fête. Nous invitons les conseillères et conseillers communaux à nous rejoindre pour cet événement patriotique.

## **10. Festival des terroirs sans frontière**

Le Festival des Terroirs sans Frontière est de retour! Après deux annulations consécutives en raison de la pandémie de Covid-19, l'événement festif aura lieu les 19 et 20 août 2023 à la Grand'Borne, à cheval sur la frontière franco-suisse. Le festival vise à rassembler les populations suisse et française autour des valeurs du terroir, du savoir-faire et du vivre ensemble. Cette année, près de 70 exposants sont attendus pour présenter leurs productions, dans les domaines du terroir et de l'artisanat. Le Festival des Terroirs sans Frontière est une occasion unique de découvrir les richesses de la région, de rencontrer les artisans et de goûter aux produits locaux. Le thème de cette édition est la forêt. C'est également une occasion de sensibiliser les visiteurs à l'importance de la forêt dans l'écosystème local, mais aussi de découvrir les métiers et les pratiques traditionnels, ainsi que les trésors qu'elle abrite. Le Festival des terroirs sans Frontière est organisé en collaboration avec la Mairie des Fourgs et la Commune de Sainte-Croix.

## **11. Fêtes des écoles**

Nous avons le plaisir de vous informer que la Fête des écoles de Sainte-Croix aura lieu cette année le 23 juin à partir de 14h30. Cet événement annuel est un moment privilégié pour célébrer la réussite scolaire de nos enfants. Un cortège, composé des élèves des classes primaires de Sainte-Croix, Bullet et L'Auberson, accompagné par la fanfare et un groupe de musique local, ouvrira les festivités dès 14h30 en traversant les rues de notre village. Nous invitons les parents et les amis des élèves à se joindre à la fête pour encourager les enfants. Une fois le

cortège terminé, les élèves se retrouveront au Collège de gare pour un concert et un spectacle pour les enfants. L'ADIS et les organisateurs ont prévu une buvette pour se désaltérer. La Fête des écoles est un événement important pour notre communauté et nous sommes impatients de partager ce moment de célébration avec vous. Nous espérons que vous serez nombreux et nombreuses à vous joindre à nous pour célébrer la réussite de nos enfants.

## **12. EVAM**

En Suisse, la pression migratoire est élevée et le Canton de Vaud est particulièrement touché, avec une augmentation de requérants atteignant 12'000 personnes depuis février 2022. Cette situation est aggravée par une répartition inégale des réfugiés sur le territoire, certaines communes étant confrontées à un fardeau plus important que d'autres. A titre d'exemple, Sainte-Croix compte actuellement environ 350 requérants. La Municipalité a dénoncé le manque de solidarité cantonale et a réclamé au Canton une répartition plus équitable des requérants, ainsi qu'un soutien financier adéquat pour les communes les plus sollicitées et aider celles en difficulté face à la pression migratoire. Cette répartition devrait être organisée par une coordination entre le Canton et les communes avec une répartition des coûts liés à l'accueil des réfugiés. Une augmentation des financements alloués aux communes les plus touchées permettrait de mieux faire face aux défis posés par l'afflux de réfugiés. Ces financements pourraient être utilisés pour améliorer les infrastructures scolaires, sanitaires et sociales, renforcer l'accompagnement des migrants dans leur intégration et soutenir les associations locales qui s'engagent dans l'accueil et l'accompagnement des réfugiés.

En outre, une meilleure coordination et coopération entre les différentes autorités et acteurs impliqués dans l'accueil et l'intégration des réfugiés, tel que l'EVAM, les établissements scolaires, les associations locales et les autorités cantonales et communales, pourrait permettre une meilleure utilisation des ressources et une meilleure prise en charge des besoins des réfugiés.

L'Union des Communes Vaudoises (UCV) s'est également inquiétée de cette situation et a annoncé son intention de porter ce dossier au Conseil d'Etat si nécessaire. Il est important de trouver une solution durable, afin de garantir un accueil et une intégration réussie des réfugiés.

## **13. Réponse à l'interpellation de M. Patrice Bez concernant les loups dans la région**

Un courrier, ainsi qu'un rappel ont été adressés à la Direction générale de l'environnement, dont la réponse est toujours en attente. Un postulat de Philippe Germain et consorts avait été déposé au Grand Conseil dans sa séance du 31 août 2021 "A quand une gestion efficiente et courageuse des grands prédateurs?". Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil a été rendu dans sa séance du 3 mai 2023, dont vous trouverez ci-après le lien pour le Plan d'action loup Vaud :

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/accueil/fichiers\\_pdf/2023\\_mai\\_actus/Plan\\_d\\_action\\_loup\\_2023\\_-\\_VD.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/2023_mai_actus/Plan_d_action_loup_2023_-_VD.pdf)

## **14. Réponses aux questions du Conseil communal du 20 mars 2023**

Interpellation de M. Patrice Bez pour un tableau de bord simple, facile à mettre à jour et comprenant les principaux préavis et projets en cours


La Municipalité a pris note de la demande formulée concernant la mise en place d'un tableau de bord simple et facile à mettre à jour l'instant l'état d'avancement des principaux préavis et projets en cours. Pour répondre à cette demande, il a été décidé que chaque service informera le Conseil communal de l'avancée de ces projets par le biais de communications municipales.

M. Stefan Boegli demande pour quelle raison les employés qui travaillent au camion poubelle se voient supprimer les 20 minutes octroyées pour prendre une douche à la fin de la journée ?

Il n'y a jamais eu d'octroi de minutes pour prendre une douche à la fin du service concernant les employés qui travaillent au camion poubelle. L'activité fait partie du cahier des charges et est discuté à l'entrée en fonction.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



C. ROTEN



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Annexe : Réponse de la DGE à la pétition pour la protection de l'Aigle royal et autres rapaces

Distribution :

Membres du Conseil communal

Municipalité

Chefs de Service et personnel communal



Direction générale de  
l'environnement (DGE)

Division biodiversité et paysage

Av. de Valmont 30b  
1014 Lausanne

REÇU le  
11 MAI 2023

Municipalité de Ste-Croix  
Rue Neuve 10  
1450 Sainte-Croix

Réf. : DGE-BIODIV/SST/ngn

Lausanne, le 8 mai 2023

Affaire traitée par :

Sébastien Sachot

☎ : n° tél. +41 21 557 86 51

## Courrier du 3 mars 2023 – Pétition pour la protection de l'Aigle royal et autres rapaces

---

Monsieur le Syndic,

Pour donner suite à votre courrier transmis à la Direction générale de l'environnement, division Biodiversité et paysage (DGE-Biodiv), le 3 mars 2023, notre division estime que les espèces sensibles ont été identifiées et prises en compte dans le cadre des études menées durant le développement du projet. Ces dernières bénéficient, en effet, de mesures de limitation des effets ou de compensation des atteintes.

La Cour de droit administratif et public (CDAP) a notamment exigé dans son arrêt du 8 novembre 2018 (AC.2017.0208, AC.2017.0217, AC.2017.0219) que l'exploitation du parc soit suivie par un ornithologue ainsi que par un ou deux radars de détection. La DGE est chargée, au terme de la 4<sup>ème</sup> année d'exploitation de décider, sur la base des éléments issus de ces suivis, de nouveaux critères pour l'arrêt des machines. Ceci permettra de calibrer encore plus précisément le fonctionnement des éoliennes afin de prendre en compte l'activité de la faune ailée environnante.

De plus, un comité de suivi pour la mise en œuvre a d'ores et déjà été désignée et inclut également des représentants des ONGs environnementales. Ce comité analysera les mesures de suivi d'efficacité et de monitoring afin de proposer d'éventuelles corrections desdites mesures. La DGE demeure l'organe décisionnel devant assurer la haute surveillance de l'ensemble.

Direction générale de l'environnement (DGE)  
Division biodiversité et paysage


**Courrier du 3 mars 2023 – Pétition pour la protection de l'Aigle royal et autres rapaces**

Pour finir, il est à relever que ce dispositif s'appliquera à toutes les espèces, y compris les rapaces, dont l'Aigle royal qui est une espèce nicheuse récente dans l'ouest du massif du Jura Suisse.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, nos meilleures salutations.



Sébastien Sachot  
Chef de la section « Biotopes »



Nathalie Grandjean  
Collaboratrice scientifique



Bureau du Conseil Communal  
Hôtel de Ville  
Rue Neuve 10  
1450, Sainte-Croix

*Sainte-Croix, le 10/02/2022*

### **Pétition pour la protection de l'aigle royal et autres rapaces**

Madame, Monsieur,

Nous, les signataires, vous adressons cette pétition conformément à l'article 31 de la Constitution vaudoise.

L'étude d'impact des éoliennes du Mont des Cerfs et La Gittaz sur l'avifaune n'est pas récente, donc incomplète. Cette étude n'englobe pas le retour récent de l'aigle royal sur l'Arc jurassien.

Nous ne voulons pas partager la responsabilité de cette lacune. Nous demandons au Conseil communal et à la Municipalité de suspendre immédiatement le permis de construire délivré à Romande Énergie et de mandater une instance indépendante pour mener une étude complète sur l'impact de ces éoliennes sur tous les rapaces dont l'habitat comprend tout le territoire de la Commune de Sainte-Croix.

Nom, Prénom

Adresse

Signature

Nom, Prénom	Adresse	Signature